Vannes (56) : elle devait s’occuper d’un cochon sauvé par une association, elle en fait du pâté

07/04/2019 à 15h33

Babe avait évité l’abattoir de justesse, mais il n’a pas échappé à un destin tragique. Pour avoir réalisé des conserves avec la viande d’un cochon qu’elle était censée garder pour le compte d’une association de défense des animaux, une femme de 40 ans a été condamnée, à Vannes (Morbihan), à trois mois de prison avec sursis et 500 euros d’amende, a rapporté *Le Télégramme*, jeudi 4 avril.

Elle était poursuivie pour “abus de confiance et complicité d’abattage hors d’un abattoir dans des conditions illicites”. Le tribunal a par ailleurs fait état d’un risque sanitaire en cas de vente du pâté.

www.francetvinfo.fr